



membre du Parti de la gauche européenne - Section Bassin minier-17 11 2020

## **19 novembre : EOLANE doit continuer !**

**Une longue histoire** - En 1922 CHEVEAU crée à Montceau-les-Mines une usine de production de matériels électriques et téléphoniques pour la mine. Ensuite cette usine passe à d'autres propriétaires qui développent et diversifient les fabrications : SCHNEIDER-WESTINGHOUSE (1962), JEUMONT-SCHNEIDER (1964), JS TELECOM (groupe BOSCH 1988), TENOVIS S.A. (2000). En 2002 le groupe Èolane achète l'usine de Montceau avec l'appellation de COMBEL (Compagnie Bourguignonne d'Electronique - devenue Eolane) et qui emploie **230** personnes. Le président Paul Raguin affirmait « *Nous sommes un groupe familial qui n'a pas d'actionnaires externes. Je dirige la stratégie du groupe (...)* Le groupe est sain et a quelques perspectives d'avenir ». En juillet 2017 Hivest Capital Partners, un fond d'investissement, entre au capital d'Eolane accédant à une minorité de blocage (49% du capital) et change le président du directoire. Le groupe Eolane emploie 3200 salariés, est présent dans 5 pays (France, Chine, Maroc, Estonie, Allemagne) avec 24 implantations dont 9 en France. Fin **septembre 2017** le groupe Eolane annonce la fermeture, dans les trois ans, des trois sites en France dont l'établissement situé à Montceau-les-Mines. Depuis 2002 l'effectif de l'usine n'a cessé de diminuer pour arriver à **77** salarié-e-s.

**19 novembre** - Après le placement en redressement judiciaire le 30 septembre, une audience au Tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône est prévue le 19 novembre. Le danger de liquidation judiciaire est réel. Pour nous la priorité c'est le maintien du site et des emplois ! Le Commissaire Régional du Redressement Productif doit intervenir pour soutenir financièrement l'entreprise, avec la Banque publique d'investissement, et l'accompagner dans une nouvelle stratégie de développement. Les maires du Bassin minier, ainsi que le président de la Communauté Urbaine doivent aussi apporter leur aide en vue de soutenir le repreneur potentiel, avec un projet industriel local qui garantit le maintien et le développement de l'emploi. Les personnels doivent pouvoir compter sur l'action des pouvoirs publics afin de poursuivre l'activité. Si un repreneur ne serait pas retenu, pour maintenir le site et leurs emplois, les personnels pourraient envisager une autre solution : une Scop.

### **Pourquoi ne pas essayer ?**

La Confédération générale des Scop (sociétés coopératives participatives), décrit une entreprise qui pérenniserait des emplois, appartiendrait majoritairement à ses salariés. Ils participeraient à la stratégie de l'entreprise, la réussite n'y serait pas individuelle mais collective, les bénéfices y seraient partagés équitablement entre tous les salarié-e-s. L'innovation ne serait pas pensée au détriment des emplois, mais comme réponse aux défis sociétaux et environnementaux. L'argent ne sera pas une finalité en soi, mais un moyen au service de l'humain.

Dans la situation actuelle de confinement prolongé, tout doit être mis en œuvre pour maintenir l'usine Eolane avec son personnel. A suivre...

